



## RAPPORT DES FAITS SAILLANTS DU RAPPORT FINANCIER AU 31 DÉCEMBRE 2023

Chères citoyennes et chers citoyens, contribuables de la municipalité de Baie-Sainte-Catherine. Il me fait plaisir de vous présenter par le présent rapport les faits saillants pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2023, conformément à l'article 176.2.2. du Code municipal. J'aborderai ainsi les points suivants :

- 1- Les actifs financiers
- 2- Le passif financier
- 3- Les avoirs des contribuables
- 4- Le rapport financier
- 5- L'évaluation de la Municipalité
- 6- La conclusion

La situation financière se présentait sommairement comme suit :

### **1. ACTIF FINANCIER**

L'actif financier constitué de l'avoir en banque, des différents comptes et des débiteurs totalisait la somme de 1 197 812\$. Les immobilisations corporelles, quant à elles, totalisaient la somme de 2 956 677\$.

En 2023, c'est 723 567 \$ qui ont été investis soit:

Administration générale :	68 334 \$
- Bâtiment : 45 523 \$	
- Ameublement : 4 611 \$	
- Machinerie : 18 200 \$	
Hygiène du milieu :	655 233 \$
- Traitement des eaux usées	

### **2. PASSIF FINANCIER**

Le passif, soit les emprunts temporaires, les créditeurs et frais encourus ainsi que les revenus reportés se chiffraient à 805 010 \$.

La municipalité a un emprunt temporaire de 672 780 \$ pour le financement des travaux liés au traitement des eaux usées pour 2023.

### **3. AVOIR DES CONTRIBUABLES**

Au chapitre de l'avoir des contribuables, nous retrouvons, au 31 décembre 2023, un surplus accumulé non affecté de 195 364 \$ comparativement à 249 198 \$ en 2022. Une somme de 204 447 \$ d'excédent de fonctionnement est affectée soit 129 143 \$ pour l'acquisition du terrain qui accueillera l'usine d'épuration d'eau, 2 000 \$ pour des investissements en matière de sécurité civile, 34 304\$ pour la réfection des routes et des chemins ainsi que 39 000\$ pour des frais d'opération municipale.

La Municipalité a terminé l'année financière 2023 avec un surplus de 86 142 \$ résultant notamment d'une gestion prudente des dépenses municipales et d'une économie d'un salaire en administration

### **4. RAPPORT FINANCIER**

L'audit pour l'exercice financier finissant le 31 décembre 2023 a été effectué conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public par la firme comptable Benoit Côté, comptable professionnel agréé Inc., s'assurant par ce procédé que les états financiers ne comportent aucune anomalie significative.

Les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Municipalité de Baie-Sainte-Catherine au 31 décembre 2023.

Quelques recommandations ont toutefois été faites pour améliorer les pratiques comptables et la saine gestion des deniers publics de la Municipalité.

### **5. ÉVALUATION**

La valeur foncière a été déterminée à 32 536 200 \$ au 31 décembre 2023, troisième et dernière année du rôle triennal d'évaluation 2021-2022-2023.

### **6. TRAITEMENT DES ÉLUS**

La Loi sur le traitement des élus municipaux prévoit que le rapport financier de la municipalité doit contenir une mention de la rémunération et de l'allocation de dépenses que chaque membre du conseil reçoit de la municipalité. La rémunération annuelle pour les membres du conseil municipal, en 2023, était la suivante : Le maire recevait un montant de 6 934 \$ la rémunération des conseillères et des conseillers était fixée à 1 191 \$. De plus, une allocation de dépenses était

Édifice municipal Albert-Boulianne  
308, rue Leclerc, Baie-Sainte-Catherine, GOT 1A0  
[www.baiestecatherine.com](http://www.baiestecatherine.com)

Téléphone : 418-620-5020

Télécopieur : 418-620-5021

Courriel : [municipalite@baiestecatherine.com](mailto:municipalite@baiestecatherine.com)



*Ici... la ZÉNitude par excellence!*

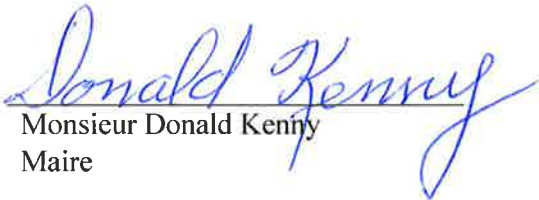
allouée au maire au montant de 3 467 \$ et une allocation de dépenses était allouée aux conseillères et aux conseillers au montant de 595 \$.

## 7. CONCLUSION

L'année 2023 se conclut en beauté et les surplus d'un peu plus de 86 000\$ est le fruit d'efforts rigoureux et constants tout au long de l'année. Nous avons travaillé avec diligence pour assurer une gestion responsable des fonds publics. Ces excédents budgétaires serviront en grande majorité au financement du projet de traitement des eaux usées ou en prévision de besoins futurs et d'imprévus.

La municipalité tient à remercier les citoyens pour leur collaboration et leur soutien, ainsi qu'au personnel municipal pour leur dévouement et leur professionnalisme. Ensemble, continuons à travailler pour le bien-être de tous et pour faire de Baie-Sainte-Catherine un endroit où il fait bon vivre.

Déposé en séance de conseil le 3 juin 2024

  
Monsieur Donald Kenny  
Maire

